

Possibilité de demission à titre conservatoire?

Par parania, le 25/11/2009 à 13:58

Bonjour,

J ai demandé une rupture conventionnelle à mon employeur il y a 1 mois (pour obtenir des indemnités) qui à accepté oralement à la condition que je termine ma mission actuelle qui se termine fin février. J ai trouver un nouvel emploi au 1er mars 2010. est ce qu il est possible de donner une demission à titre conservatoire (afin de respecter le préavis) car j ai peur que ma société actuelle ne souhaite pas signer cette rupture conventionnelle. Merci de votre réponse.